

## Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry WAUTERS**

**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 04/07/2025

**N/Réf. :** SBK10006\_744\_PREA

**Gest. :** KD/SD

**V/Réf. :** 2264-0008/18/2025-293PU

**Corr DPC:** Stéphane Duquesne

**NOVA :** //

**SCHAERBEEK. Avenue Gustave Latinis, 50 - Eglise Sainte-Suzanne**

(= classé comme Monument)

**AVIS PRÉALABLE : installation d'un plancher chauffant sur le carrelage existant**

**Demande de BUP – DPC du 13/06/2025**

### Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 13/06/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 25/06/2025, concernant la demande sous rubrique.



*Localisation (© Brugis), façade nord, 2025 (A. de Ville de Goyet © urban.brussels) et vue intérieure (© EB - photo Endre Sebok pour BANAD Festival, éd. 2025)*

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mars 2003 classe comme monument l'église Sainte-Suzanne, sise avenue Gustave Latinis 50 à Schaerbeek<sup>1</sup>. L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 mai 2006 classe comme site les abords immédiats de l'église Sainte-Suzanne.

L'église Sainte-Suzanne, de style Art Déco, fut construite entre 1926 et 1928 d'après les plans dressés par l'architecte Jean Combaz. Inspirée dans ses grands principes de l'église Notre-Dame du Raincy (1923), près de Paris, elle s'inscrit dans le mouvement moderniste et en constitue un exemple particulièrement représentatif en Région bruxelloise. A l'intérieur, l'espace unique peut abriter quelque mille personnes (...). Les carrelages du sol sont de couleur noir, jaune et rouge. (...)<sup>2</sup>

<sup>1</sup> [https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/034\\_044.pdf](https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/034_044.pdf)

<sup>2</sup> Idem, p.5

## DEMANDE



Proposition d'implantation projetée, exemple de plancher chauffant léger en cours d'installation dans une église à Namur, coupe technique d'un plancher chauffant, (extraits du dossier)

Le système de chauffage actuel (propulsion d'air) est devenu vétuste, non conforme à la législation et peu approprié aux célébrations qui sont organisées ponctuellement dans l'espace central de l'église. Après s'être informé auprès d'autres fabriques d'église, le demandeur envisage de remplacer le système actuel par un plancher rapporté intégrant un chauffage par le sol. Une structure légère serait posée sur le carrelage existant d'une grande partie de la surface de l'église. Deux ou quatre percements devraient être réalisés dans le sol pour raccorder les tuyaux à une des chaudières à condensation. Le plancher aurait +/- 7 cm d'épaisseur.

### AVIS DE LA CRMS

Face à l'obligation de la Fabrique d'église de mettre le chauffage de l'église en conformité, la CRMS comprend son souhait d'opter pour une solution simple et peu coûteuse, afin d'améliorer le confort du public en accélérant le chauffage lors des célébrations ponctuelles.

Bien que la solution proposée soit moins pérenne que d'autres déjà réalisées ailleurs (ex : chauffage par le sol dans l'église Saint-Jean-Baptiste à Molenbeek après dépose/repose complète du carrelage d'origine), **la CRMS ne s'oppose pas à cette option car elle demeure réversible. Concrètement, elle demande de :**

- **privilégier une finition 'carrelage' (si cela est techniquement possible) et opter pour un calepinage et des teintes intégrés,**
- **tenir compte de la structure du carrelage actuel (calepinage, couleurs, etc.), des décors (lambris en marbre, etc.), des ouvertures (baies, accès principaux, accès PMR, ...),**
- **prendre des mesures de protection du sol existant,**
- **examiner l'emplacement des chaises, surtout au niveau des abords (risque de chute).**

A toutes fins utiles, la CRMS attire l'attention du demandeur sur le prix estimé dans le dossier pour le plancher (35€/m<sup>2</sup> posé) qui semble anormalement bas et peu réaliste par rapport aux prix du marché, ce qui pourrait fausser le montage financier et l'évaluation du retour sur investissement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [sduquesne@urban.brussels](mailto:sduquesne@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)